



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 06 avril 2017 à 20h

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- SCHAAL Séverine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile

Absents excusés :

- SCHUMPP Jean-Marie, a donné procuration à GILGENMANN Grégory
- HEDJERASSI Régine, a donné procuration à SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain, a donné procuration à SCHAAL Denis

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2017 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le compte de gestion de l'année 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	265 100,53 €
Dépenses :	184 424,79 €
EXCEDENT	80 675,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	102 687,78 €
Dépenses :	22 470,91 €
EXCEDENT	80 216,87 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE **160 892,61 €**

APPROUVÉ à l'unanimité

3. Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur ADAM Christian, Adjoint au Maire, le maire s'étant retiré de la salle,

Constatant que le compte administratif de la commune retrace les mêmes écritures que le compte de gestion du comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le compte administratif de l'année 2016, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	265 100,53 €
Dépenses :	184 424,79 €
EXCEDENT	80 675,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	102 687,78 €
Dépenses :	22 470,91 €
EXCEDENT	80 216,87 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE **160 892,61 €**

APPROUVÉ à l'unanimité

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,

Après, examen du compte administratif 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 80 675,74 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté	54 281,80 €
Résultat de l'exercice	26 393,94 €
Excédent du 31/12/2016	80 675,74 €

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 80 675,74 €

APPROUVÉ à l'unanimité

5. Impôts directs locaux : fixation des taux pour l'année 2017

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant qu'il convient de garantir l'équilibre du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer le taux des 3 taxes pour l'année 2017 à :
 - Taxe d'habitation : 13,54 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 3,70 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 23,96 %

APPROUVÉ à l'unanimité

6. Opération de voirie : emprunt

Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale, expose que pour financer les travaux de l'opération voirie, qui sont déjà en cours de réalisation, il est nécessaire de contracter un emprunt de 130 000 €.

Considérant la nécessité de conclure un emprunt pour financer les travaux de voirie

Vu le comparatif des offres de prêt et après analyse des diverses propositions faites par plusieurs établissements bancaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'autoriser le Maire à conclure un emprunt de 130 000 € auprès du Crédit Mutuel qui a présenté l'offre au taux fixe de 1,15% sur 15 ans avec des remboursements trimestriels,

avec possibilité de remboursement anticipé à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

- **Décide** de s'engager pendant la durée du prêt à créer et à mettre en paiement les remboursements découlant du présent prêt
- **Décide** d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents y afférant

APPROUVÉ à l'unanimité

Les crédits seront inscrits au BP 2017 – article 1641 opération 31

7. Evolution de l'indice des indemnités de fonction des élus locaux

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de **l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022**. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Trois hypothèses peuvent se présenter :

1. pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération,
2. pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028),
3. pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations. Il est recommandé de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en janvier 2018.

Etant concernés par l'hypothèse 2, une nouvelle délibération doit être prise.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** à l'unanimité et avec effet rétro-actif au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Taux maximal : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Décide** à l'unanimité et avec effet rétro-actif au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Taux maximal : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

APPROUVÉ à l'unanimité

8. Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir discuté chapitre par chapitre du budget primitif de l'année 2017,
Sur proposition de la commission des finances élargie à toutes les commissions,

Approuve le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	BP voté
022	15 076,74
11	120 660,00
12	47 750,00
65	44 415,00
66	1 800,00
67	1 400,00
14	33 015,00
	264 116,74

Recettes

Chapitres	BP voté
002	80 675,74
70	15 630,00
73	106 731,00
74	33 965,00
75	27 100,00
77	15,00
	264 116,74

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	BP voté	Reports	BP global 2017
020	20 456,87	0,00	20 456,87
16	11 780,00	0,00	11 780,00
21	14 679,00	368 341,00	383 020,00
	46 915,87	368 341,00	415 256,87

Recettes

Chapitres	BP voté	Reports	BP global 2017
001	80 216,87	0,00	80 216,87
10	14 500,00	0,00	14 500,00
13	15 940,00	174 100,00	190 040,00
16	22 655,00	107 845,00	130 500,00
	133 311,87	281 945,00	415 256,87

TOTAL DU BUDGET : 679 373,61 €

APPROUVÉ à l'unanimité

Monsieur le Maire félicite vivement Mme SCHMITT Odile pour la préparation de ce budget et la clarté de la présentation.

9. Convention Rosace

Monsieur GILGENMANN, Maire, présente les conventions Rosace concernant les immeubles 3 rue du Château et 27 rue du Château, en vue du déploiement du réseau fibre optique.

Cette convention permettra d'entamer les premières études et de proposer un schéma de déploiement cohérent qui conduira à l'installation du point de raccordement dans les communs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délégation de service public obtenu par Rosace de la Région Grand Est, conférant à Rosace la mission de raccorder les immeubles collectifs présents sur la commune d'Ichtratzheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'autoriser le Maire à signer le la convention Rosace

APPROUVÉ à l'unanimité

10. Numérotation habitation entre le 1 et le 3 du Château

Monsieur GILGENMANN, Maire, informe, que suite à la construction d'une maison d'habitation entre le 1 et le 3 rue du Château, il est nécessaire affecter une numérotation à cette maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le numéro 1 B à l'habitation construite entre les numéros 1 et 3 de la rue du Château

APPROUVÉ à l'unanimité

11. Informations diverses

- Lettre d'info de Pâques
- Ouverture de la bretelle d'accès RD 1083 et programmation par le Département de mise en place à Ichtratzheim-faubourg de 3 caméras branchées sur le PC route
- Petite Ill : enlèvement des déchets par le Service de l'III, prévu avant Pâques
- Travaux de réfection de la Place de la Mairie : la proposition technique sera à étudier et à valider avant travaux.
- Habitat de l'III : présentation des projets pour le lot « hof » programmée en avril
- Rond-point RD 1083 au Faubourg : terrains à acquérir par le Département
- Brûlage des déchets et bruit : un rappel des règles sera fait par le biais de la lettre d'info.
- Réunion d'organisation du fleurissement
- Subvention aux associations : elles seront traitées au fur et à mesure sur demande expresse des associations
- Opération « Agis pour les vacances » organisée par l'Espace Jeunes Secteur Erstein : réflexion pour proposition d'un chantier à Ichtratzheim
- Association « Nordhouse idées déco » : proposition de décorations
- Elections : cérémonie de remise des cartes par le Maire aux nouveaux électeurs
- Etat des subventions pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment mairie-école

Fait à Ichtratzheim, le 07 avril 2017

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN

